

## INFO-CGT

### SPÉCIAL REUNION DES CADRES JEUDI 19 OCTOBRE 2017

#### CE QUE LE DRFiP NE VOUS DIRA PAS AUJOURD'HUI !

Dernières nouveautés du  
site local :

<http://cgt.drifp59.free.fr/>

[Le projet de restructuration à SOMAIN est abandonné !!](#)

[Le 10 octobre : forte mobilisation !](#)

[Forte participation à Assemblée générale CGT Finances Publiques Lille](#)

[Pour l'Amélioration des Structures et du Réseau !](#)

Toutes les infos  
nationales :

[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

Aujourd'hui la réalité de notre administration est simple : **1600 suppressions d'emplois annoncées à la DGFIP pour 2018...** c'est autant que le chiffre de la fonction publique d'état. Ce n'est pas le message de la DG sur Ulysse qui nous dit qu'on a pu éviter le pire pour cette année, et annonce clairement par la suite les suppressions qui nous convaincront. **Concentration des missions et éloignement de l'usager** sont toujours bien l'alpha et l'oméga de la réflexion de la DGFIP : ces logiques ne sont pas bonnes pour notre administration.

Un agent sur trois en grève à la DGFIP le 10 octobre dernier : c'est le désaveu de la politique salariale de ce gouvernement. On la résumera à : « vous êtes fonctionnaires, vous n'aurez rien en plus. Soyez bien content de ce que vous avez déjà ! » De ce point de vue : la hausse de la CSG est une formidable escroquerie gouvernementale ! Non content de grever notre pouvoir d'achat, elle contribuera à saper le financement de la protection sociale. Nous revendication est simple : l'augmentation du point d'indice, la pierre angulaire de notre statut.

Un agent sur trois en grève à la DGFIP : c'est malheureusement le rappel des carences de l'administration en termes de conditions de vie au travail. Aujourd'hui à la DGFIP, on vit mal au travail. On a perdu le sens de notre travail sous le coup des réformes permanentes, et de budgets

toujours plus maigres. On ne sait rien nous annoncer d'autre !

Un agent sur trois en grève à la DGFIP : c'est donc un changement de cap obligatoire :

- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois, Le ministre a souligné le caractère stratégique de nos missions ; on ne comprend donc pas la poursuite des suppressions d'emplois.

- Pour l'arrêt des restructurations prévues.

- Pour lancer un débat avec les élus locaux, les usagers, les représentants des personnels pour travailler à étendre notre réseau.

- Pour abandonner le projet de PAS en 2019, contenu de ses impacts fiscaux et du risque qu'il fait courir de fusion entre l'IR et la CSG

- Pour l'augmentation du point d'indice et abandonner le RIFSEEP à la DGFIP pour tous les agents

- Pour ouvrir des négociations sur un plan de qualification digne de ce nom

- Pour ouvrir des négociations sur le régime indemnitaire.

- Pour ouvrir des négociations pour l'amélioration des conditions de vie au travail et renforcer nos règles de gestion (non de les détricoter)



## MUTATIONS : UN RECUIL COMPLET ET TOTAL DE NOS DROITS ET GARANTIES !

Aujourd'hui même, jeudi 19 octobre se tient un groupe de travail national dit mutations. Avant même la concertation avec les organisations représentatives des personnels, le Directeur Général communique via l'intranet pour annoncer lui-même les évolutions à venir. Dans une totale hypocrisie, il présente ses décisions comme si elles étaient guidées par l'intérêt des agents, alors qu'il entend uniquement donner plus de latitudes à l'administration dans la gestion des effectifs..

Les règles actuelles de mutation, bien qu'imparfaites de par la façon dont l'administration gère les effectifs, ont fait l'objet de longs échanges lors de leur élaboration. Elles sont aujourd'hui totalement remises en cause :

- Les cadres A, B et C seront affectés au département ! Ce serait la fin des RAN, après une étape d'élargissement de certaines d'entre elles...
- La règle de l'ancienneté, présentée comme une des « rigidités qui fixent les règles d'affectation » ne sera plus garantie, l'administration se prévalant des nécessités de service pour y déroger.
- Le mouvement complémentaire C serait supprimé.
- Le délai de séjour sera rallongé à 2 ans entre deux mutations pour l'ensemble des agents ! Il s'appliquera aux mouvements nationaux et locaux. Ainsi, les agents mutés dans le mouvement général du 1er septembre 2018 ne pourraient muter qu'à partir du 1er septembre 2020 !!!
- Le délai serait de 3 ans sur un poste de 1ere affectation (après recrutement ou promotion dans une autre catégorie).
- Le mouvement serait le plus abouti possible dès le projet : l'utilité des suites serait donc toute relative. Tout ceci est bien en adéquation avec la réduction du droit des élus, voulue unilatéralement par la DG en 2016...
- Les postes à profil seront remplacés par des postes au choix.

La DG propose de préfigurer cette adaptation de la procédure d'affectation avant sa généralisation : Ainsi cette préfiguration serait menée dans quelques directions volontaires pour être généralisée en 2020 !!!!

**S'agissant des IDIV administratifs, cela s'appliquerait dès 2018...**

Ces documents préparatoires au GT mutation sont honteux et totalement inacceptables. La DG veut des agents taillables, corvéables et déplaçables à merci.

Quand on lie cette attaque contre le droit à mutation aux restructurations et fermetures de postes que la DG nous impose, on comprend bien la logique.

Aujourd'hui, avec de telles annonces la mobilité des agents devient illusoire au détriment de leur vie personnelle, c'est pourquoi la CGT appelle tous les agents à se rassembler pour en débattre afin de se mobiliser pour faire reculer ces annonces et maintenir un système plus juste.

Pour la CGT, c'est bien par notre mobilisation que nous pourrons empêcher ces mesures de se mettre en œuvre. C'est ce à quoi la CGT travaillera dans l'unité la plus large.



## SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : AUSTÉRITÉ À TOUS LES ÉTAGES

### Compte-rendu du « rendez-vous » salarial Fonction publique du 16 octobre 2017

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a réuni les organisations syndicales de la Fonction publique pour un « rendez-vous salarial ». En préambule de la réunion, la CGT a lu une déclaration au nom de l'intersyndicale pointant la force de la journée d'action du 10 octobre et la nécessité de réponses urgentes aux légitimes revendications des agents sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, les emplois, les moyens budgétaires pour les missions et contre le rétablissement du jour de carence.

**Le ministre a procédé à un certain nombre d'annonces, essentiellement motivées par les objectifs gouvernementaux de réduction de la dépense publique.**

- Le ministre a écarté à ce stade une mesure sur la valeur du point d'indice. Il a annoncé pour début 2018 le lancement d'un chantier sur le « mode de calcul des rémunérations » en indiquant que serait privilégié dans ce cadre le développement des systèmes de rémunération individualisée « au mérite », au détriment des mesures générales.

- Le gouvernement a décidé **le décalage d'un an à compter du 1er janvier 2018 des mesures PPCR** devant être appliquées à compter de cette date. Cela signifie que 2018 sera une année blanche pour les mesures devant entrer en application à compter de cette date et que les mesures prévues aux 1er janvier 2018, 2019, 2020 seront donc respectivement appliquées aux 1er janvier 2019, 2020 et 2021. Le décret transfert primes/points sera également gelé pour 2018.

La CGT, non signataire du projet de protocole PPCR, notamment en raison de son calendrier trop étalé dans le temps, a dénoncé les conséquences négatives de cette annonce pour le pouvoir d'achat des agents concernés.

- Sur la compensation de la CSG, le ministre a indiqué que l'ensemble des éléments de rémunération serait pris en compte dans l'assiette de calcul de l'indemnité compensatrice, que celle-ci concernerait les agents titulaires et non titulaires, les agents en poste au 1er janvier 2018 et les futurs recrutés. Cette indemnité mensuelle sera non-dégressive et versée pour la première fois en janvier 2018 sur la base d'une moyenne de la rémunération annuelle 2017. Selon le ministre, elle sera actualisée « une fois » en janvier 2019 sur la base de la moyenne de la rémunération 2018 et les situations particulières (temps partiels, congés longue maladie,...) seront prises en compte pour ne pas léser les personnels.

Si la **vigilance syndicale** a permis de clarifier ces points et d'éviter des pertes pour les personnels jusqu'en 2019, la CGT souligne que ces mesures constituent les **garanties minimales** dues aux agents dans le cadre de l'application de l'augmentation de la CSG imposée par le gouvernement. Elle insiste sur les incertitudes quant à la pérennité du dispositif après 2019.

- Le ministre a annoncé la **reconduction du mécanisme** de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) en 2017. La CGT observe que cela constitue une forme de reconnaissance par le gouvernement de la réalité du problème du pouvoir d'achat dans la Fonction publique.

- Une concertation sera ouverte d'ici fin 2017 en vue d'une possible « revalorisation » des frais de déplacement (indemnités kilométriques et frais de mission), des astreintes, du travail de nuit,...

- Le ministre a indiqué en conclusion qu'un nouveau « rendez-vous salarial » serait convoqué à l'automne 2018.

La délégation CGT a insisté sur le fait que l'augmentation de la valeur du point est le seul moyen de garantir une évolution positive de pouvoir d'achat pour tous les personnels, a fortiori dans un contexte marqué par les conséquences de 6 années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La CGT a également réaffirmé le caractère inéquitable du jour de carence : elle a souligné que le meilleur moyen d'assurer l'équité public/privé en la matière est de supprimer le jour de carence pour la minorité de salariés du privé qui le subit actuellement. La CGT a en outre indiqué que l'augmentation de la CSG n'est pas une bonne solution pour le financement de la protection sociale.

Pour la CGT Fonction publique, le ministre n'a pas répondu aux légitimes revendications des personnels massivement exprimées le 10 octobre. L'heure est clairement à la poursuite de la mobilisation la plus unitaire possible. Les organisations syndicales sont toutes sorties insatisfaites de la réunion au ministère.



web

[cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)

**CGT Finances Publiques Nord**

Cité Administrative, porte 405,  
175 rue Gustave Delory BP 90029  
59018 Lille cedex  
03 20 95 63 75

**Secrétaire départemental : Laurent PERIN**

**CGT Finances Publiques Lille et environs**

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex  
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :  
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

**CGT Finances Publiques Valenciennes**

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes  
03 27 14 66 56

**Secrétaire Valenciennes : Christine BUSIN**

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT  
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

**SECTION :**

Actif  Stagiaire  Retraité

**Je souhaite m'abonner à :**

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif > Pour les agents A et A+**

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

**RESERVE À LA SECTION**

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / .....

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .. / .. / .....

**Catégorie :** ..... **Grade :** ..... **Echelon :** .....

**Filière fiscale**  **Filière publique**

**Adresse administrative :** .....

**Adresse pour l'envoi de la presse :**

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

**Tél. :** .....

**Mel :** .....

**Date :** .. / .. / ..... **Signature :**